

Bachelier : assistant social

HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS
Tél : +32 (0) 65 40 41 45 Fax : +32 (0) 65 40 41 55 Mail : social.mons@helha.be
HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE
Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax : Mail : social.montignies@helha.be
HELHa Campus Montignies (HD) 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE
Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax : Mail : social.montignies@helha.be
HELHa Louvain-la-Neuve Rue de l'Hocaille 10 1348 LOUVAIN-LA-NEUVE
Tél : +32 (0) 10 48 29 63 Fax : Mail : social.lln.bac@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 27 Approches spécifiques du travail social			
Code	SOAS2B36AS	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	30 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	<u>HELHa Campus Mons</u> Philippe DEGIMBE (philippe.degimbe@helha.be) Aurore STRAPPAZON (aurore.strappazon@helha.be) <u>HELHa Campus Montignies</u> Valérie ALBERTUCCIO (valerie.albertuccio@helha.be) Patricia SCORNEAU (patricia.scorneau@helha.be) Sabine VASSART (sabine.vassart@helha.be) Emmanuel NICOLAS (emmanuel.nicolas@helha.be) <u>HELHa Campus Montignies (HD)</u> Valérie ALBERTUCCIO (valerie.albertuccio@helha.be) Patricia SCORNEAU (patricia.scorneau@helha.be) Sabine VASSART (sabine.vassart@helha.be) Emmanuel NICOLAS (emmanuel.nicolas@helha.be) <u>HELHa Louvain-la-Neuve</u> Maurizio CERCHIARI (maurizio.cerchiari@helha.be) Marie-Claude LACROIX (marie-claude.lacroix@helha.be) Sophie DETOURNAY (sophie.detournay@helha.be) René BEAULIEU (rene.beaulieu@helha.be) Marc CHAMBEAU (marc.chambeau@helha.be) Bernadette HEINRICH (bernadette.heinrich@helha.be) Mireille RADERMECKER (mireille.radermecker@helha.be) Anne RAKOVSKY (anne.rakovsky@helha.be)		
Coefficient de pondération	20		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette unité d'enseignement a la particularité de rassembler différentes activités d'apprentissage qui offrent une pluralité de regards et d'approches utiles à une pratique de travail social. Elle donne des repères spécifiques au sein de trois champs que sont la déontologie et l'éthique, la sociologie et la méthodologie. Ces repères vont aider l'étudiant à étoffer son positionnement professionnel et à affiner la mise en place de son intervention.

Cette unité d'enseignement contribue à former l'étudiant pour soutenir dans l'exercice de son métier d'Assistant(e) Social(e) la et/ ou les famille(s) de situations professionnelles suivante(s) :

FS2 Construction d'un positionnement professionnel et citoyen au regard des fondements et questionnements déontologiques et éthiques

FS3 Reconnaissance des compétences, mobilisation des ressources et développement du pouvoir d'agir des différents acteurs dans les contextes d'intervention pour promouvoir les changements

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 1 **ETABLIR UNE COMMUNICATION PROFESSIONNELLE**
 - 1.2 Recueillir, traiter et transmettre des informations dans le respect des règles déontologiques
- Compétence 2 **INTERAGIR AVEC SON MILIEU PROFESSIONNEL**
 - 2.2 Stimuler, créer et articuler des dynamiques de collaboration, de coopération et de concertation professionnelles avec les bénéficiaires, les professionnels et les réseaux
 - 2.3 Recourir aux outils, techniques et méthodes les plus appropriés en vue de favoriser l'agir ensemble
 - 2.4 Se positionner au sein d'une équipe dans le respect du secret professionnel
- Compétence 3 **INSCRIRE SA PRATIQUE DANS UNE REFLEXION CRITIQUE, CITOYENNE ET RESPONSABLE**
 - 3.1 Construire son identité professionnelle
 - 3.2 Interroger, évaluer et ajuster sa pratique et son positionnement
 - 3.3 Exercer un jugement professionnel.
 - 3.4 Mener une réflexion en vue de prendre des décisions responsables
- Compétence 5 **Identifier et analyser les situations sociales des personnes, des groupes et des communautés.**
 - 5.1 Clarifier les difficultés, les besoins, les demandes, les attentes, les intérêts des personnes, des groupes et des communautés.
 - 5.2 Identifier les ressources et compétences potentiellement mobilisables des personnes, des groupes et des communautés.
 - 5.3 Relier les situations sociales des personnes, des groupes et des communautés avec le contexte social dans lequel elles s'inscrivent.
 - 5.4 Etablir des relations entre les éléments constitutifs de la situation en vue d'élaborer un processus d'intervention.
- Compétence 6 **ELABORER, METTRE EN ŒUVRE ET EVALUER AVEC LES PERSONNES, LES GROUPES ET LES COMMUNAUTES UN PROCESSUS D'INTERVENTION SOCIALE**
 - 6.2 Mettre en œuvre les méthodes, les techniques et les outils d'intervention les plus appropriés et adaptés aux situations rencontrées
- Compétence 7 **CONSTRUIRE, DEVELOPPER ET GERER DES RELATIONS PROFESSIONNELLES AVEC LES PERSONNES, LES GROUPES ET LES COMMUNAUTES**
 - 7.2 Reconnaître et accorder une place significative d'acteur aux personnes, aux groupes et aux communautés
 - 7.4 Ajuster ses relations professionnelles en fonction des enjeux et des contextes
- Compétence 8 **Soutenir et promouvoir le changement social et l'innovation**
 - 8.3 Promouvoir la culture et la participation culturelle dans une perspective d'émancipation.
 - 8.4 Développer la créativité.

Acquis d'apprentissage visés

- I. Utiliser les repères apportés pour construire et argumenter un positionnement professionnel
- II. Appliquer les outils théoriques et/ou méthodologiques pour analyser les situations complexes auxquelles les assistants sociaux sont confrontés
- III. Concevoir de manière créative des pistes de solution et/ou d'intervention

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun
Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

SOAS2B36AS· Approches spécifiques du travail social 30h / 2 C

Cette activité d'apprentissage comprend les parties suivantes :

+ HELHa Campus
Mons

Déontologie	12 h
Intégration méthodologique	18 h

+ HELHa Campus
Montignies

	Approfondissement méthodologique: Action collective	15 h	(opt.)
	Approfondissement méthodologique: Travail social individuel	15 h	(opt.)
	Approfondissement sociologique: Sociologie de la famille	15 h	(opt.)
	Approfondissement sociologique: Sociologie de l'interculturalité	15 h	(opt.)
+ HELHa Campus Montignies (HD)			
	Approfondissement méthodologique : Action collective	15 h	(opt.)
	Approfondissement méthodologique : Travail social individuel	15 h	(opt.)
	Approfondissement sociologique : Sociologie de la famille	15 h	(opt.)
	Approfondissement sociologique : Sociologie de l'interculturalité	15 h	(opt.)
+ HELHa Louvain-la-Neuve			
	P1 : Déontologie du travail social	15 h	
	P2 : Pratiques artistiques et travail social	15 h	

Les descriptions détaillées des différentes parties sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Principe

La note de cette unité d'enseignement représente une pondération de 2/60 du Bloc 2.

La note de l'activité d'apprentissage constitue la note de l'unité d'enseignement (UE).

Le seuil de réussite pour acquérir les crédits de l'UE est de 10/20. Néanmoins le jury peut souverainement proclamer la réussite de l'unité d'enseignement, même si le seuil de réussite n'est pas atteint pour autant que le déficit soit jugé acceptable au vu de l'ensemble des résultats (cf. articles 139 et 140 du Décret « Paysage »).

La décision du jury, de portée individuelle, est dûment motivée.

Voir la réglementation générale des examens.

L'activité d'apprentissage fait l'objet d'une évaluation intégrée des parties qui la composent. La note de l'activité d'apprentissage est obtenue par addition des notes obtenues pour les évaluations des différentes parties, en fonction de la proportion ci-dessous :

Pour le département de MONS : Activité d'apprentissage Approches spécifiques du travail social

P1 : Déontologie (12h) - 50%

P2 : Intégration méthodologique (18h) - 50%

Pour le département de MONTIGNIES (HJ et HD) : Activité d'apprentissage Approches spécifiques du travail social (au choix) :

Approfondissement méthodologique individuel et sociologie de la famille

P1 : Travail social individuel (15h) - 50%

P2 : Sociologie de la famille (15h) - 50%

Approfondissement méthodologique individuel et sociologie de l'interculturalité

P1 : Travail social individuel (15h) - 50%

P2 : Sociologie de l'interculturalité (15h) - 50%

Approfondissement méthodologique collectif et sociologie de la famille

P1 : Action collective (15h) - 50%

P2 : Sociologie de la famille (15h) - 50%

Approfondissement méthodologique collectif et sociologie de l'interculturalité

P1 : Action collective (15h) - 50%

P2 : Sociologie de l'interculturalité (15h) - 50%

Pour le département de LOUVAIN-LA-NEUVE : Activité d'apprentissage Approches spécifiques du travail social

P1 : Déontologie du travail social (15h) - 50%

P2 : Pratiques artistiques et travail social (15h) - 50%

La note de l'activité d'apprentissage est alors arrondie à « .5 » ou au nombre entier.

Quand la note de l'activité d'apprentissage est supérieure ou égale à 10/20 et que toutes les parties qui composent l'évaluation intégrée sont évaluées par une note supérieure ou égale à 10/20, la note de l'activité d'apprentissage est la moyenne pondérée des différentes parties et est portée comme telle à l'UE. Le jury de délibération octroie alors définitivement les crédits correspondant à cette UE.

Quand le jury de délibération constate un déficit non acceptable dans une ou plusieurs des parties composant l'évaluation intégrée, de sorte qu'il ne peut considérer que les acquis d'apprentissage visés sont acquis par l'étudiant, le jury peut ne pas octroyer les crédits correspondant à l'UE :

a. Si une des notes au moins dans une des parties de l'évaluation de l'activité d'apprentissage est inférieure ou égale à 5/20, la note de l'activité d'apprentissage est la moyenne pondérée mais elle est plafonnée à 5/20, ce qui

signifie que la note maximale possible de l'activité d'apprentissage est de 5/20 (acquis évalués comme gravement insatisfaisants) ;

- b. Si une des notes au moins est supérieur à 5/20 mais inférieure ou égale à 7/20, la moyenne pondérée est plafonnée à 7/20 (acquis évalués comme insatisfaisants) ;
- c. Si deux ou plusieurs notes sont supérieures à 7/20 mais inférieures à 10/20, la moyenne pondérée est plafonnée à 9/20 (acquis évalués comme non suffisants) ;
- d. En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), PR (note de présence) ou FR (fraude) dans une (ou plusieurs) des parties composant l'activité d'apprentissage, la mention dont question sera portée à l'activité d'apprentissage dans la mesure où les acquis d'apprentissage visés dans une ou plusieurs parties n'ont pas pu être évalués.

Les notes ou mentions dont questions sont portées comme telles à l'UE.

Evaluation du 3e quadrimestre (août/septembre)

En cas d'ajournement pour l'UE à l'évaluation du 3e quadrimestre, dans l'hypothèse où la délibération du jury de juin n'a pas validé l'UE, pour la (ou les) partie(s) de l'activité d'apprentissage pour la(les)quelle(s) l'étudiant a obtenu en juin :

- une mention CM, PP, PR ou FR :

il doit (re)présenter l'évaluation correspondant à cette partie ;

- une note de 10/20 ou plus :

il est dispensé de l'évaluation correspondant à cette partie et voit la note partielle obtenue maintenue pour la période d'évaluation de août/septembre (sauf s'il fait le choix de renoncer à cette note dans la perspective de la réussite de l'activité d'apprentissage);

- une note inférieure à 10/20 :

il doit OBLIGATOIREMENT représenter en septembre l'évaluation correspondant à cette(ces) partie(s).

D'une année académique à l'autre

En cas de non validation de l'UE lors de la délibération de septembre,

le jury d'admission peut dispenser l'étudiant d'une partie de l'évaluation de l'activité d'apprentissage si les acquis d'apprentissage visés dans cette partie ont été évalués comme suffisants et notés à minimum 10/20.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2020-2021).

Ces modes d'évaluation pourront être modifiés durant l'année académique étant donné les éventuels changements de code couleur qui s'imposeraient de manière locale et/ou nationale, chaque implantation devant suivre le code couleur en vigueur en fonction de son code postal (cfr. le protocole année académique 2020-2021 énoncé dans la circulaire 7730 du 7 septembre 2020 de la Fédération Wallonie Bruxelles).

Bachelier : assistant social

HELHa Louvain-la-Neuve Rue de l'Hocaille 10 1348 LOUVAIN-LA-NEUVE

Tél : +32 (0) 10 48 29 63

Fax :

Mail : social.lln.bac@helha.be

1. Identification de la partie P1 : Déontologie du travail social

Volume horaire	15 h
Coordonnées du titulaire et des intervenants	Marie-Claude LACROIX (marie-claude.lacroix@helha.be) Sophie DETOURNAY (sophie.detournay@helha.be)

2. Présentation

Introduction

Ce cours permet aux étudiant·e·s, d'une part, de découvrir et d'utiliser les références juridiques et déontologiques de base utiles à la pratique du travail social et, d'autre part, d'être sensibilisé·e·s à l'importance et à la spécificité du questionnement déontologique en travail social (notamment quant à ce qui le distingue du questionnement méthodologique). Il leur donne ainsi des repères déontologiques pour baliser leur pratique professionnelle.

Ces repères sont travaillés à partir de situations cliniques dans une démarche réflexive en prenant en considération les dimensions déontologiques, dans leur rapport au droit et à l'éthique au travers de la construction rigoureuse d'un raisonnement.

Le cours vise à favoriser l'émergence et la construction d'un positionnement professionnel.

Les objectifs du cours sont :

- définir et comprendre la déontologie, en tant que norme de comportement dans le milieu du travail social.
- clarifier les règles déontologiques, leur place dans la hiérarchie des normes, leurs rôles et les sanctions éventuelles en cas de manquement.
- définir le secret professionnel, son fondement légal et déontologique - Les dérogations au secret professionnel
- sensibiliser à une analyse critique des situations complexes auxquelles les professionnel·le·s du travail social sont confronté·e·s.
- exercer les capacités de réflexion, d'analyse et de construction d'un raisonnement qui précède une action en travaillant sur des situations concrètes.
- utiliser, construire et expérimenter des grilles de lecture appliquées à des situations professionnelles en tenant compte du cadre dans lequel elles s'inscrivent.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

A l'issue du cours, l'étudiant·e sera capable de :

- Définir le secret professionnel et ses exceptions
- Identifier les repères déontologiques, et leur rapport à l'éthique, pour interroger sa pratique de travail social
- Analyser des situations dans différents secteurs en identifiant clairement le contexte, les acteurs, les champs de références normatives adéquats afin de construire des raisonnements et des pistes potentielles d'action.
- Développer un point de vue déontologique et l'argumenter de manière logique en utilisant les références légales et déontologiques appropriées. Et ce, afin de proposer des pistes d'intervention
- Retirer de ce travail de réflexivité des vigilances pour sa pratique en travail social

3. Description

Contenu

- Histoire, fonction et statut des codes de déontologie
- Approche transversale des différents textes de référence (lois, chartes, codes de déontologie), les préoccupations qu'ils visent à rencontrer, leurs orientations et spécificités
- Définition du secret professionnel, de son sens et de sa portée
- Exercices approfondis relatifs au secret professionnel

- Exercices de réflexion, d'analyse et d'argumentation sur des situations pratiques issues de différents secteurs du travail social

Démarches d'apprentissage

Le cours se déroule en différentes étapes :

- Exposés sur les matières concernant la déontologie
- Cours magistral sur le secret professionnel
- Exercices sur le secret professionnel
- Par groupe de pairs, - qui seront aussi les groupes de l'examen oral concernant une situation - exercices de déontologie relatifs à des questions dans différents secteurs. Corrections collectives.

Dispositifs d'aide à la réussite

- Exercices d'analyse de situations comparables à celles proposées lors de l'examen.
- Travail en groupe de pairs préparant à la situation d'examen.
- Sont mises à disposition des références de textes et d'articles

Ouvrages de référence et supports

- Bouquet B. (2003). *Ethique et travail social : une recherche de sens*. Paris: Dunod.
- Leduc Y. (2000). *Déontologie de la relation à l'usager: dans les services et les établissements sociaux*. Paris: Dunod.

Une bibliographie des ouvrages traitant de questions déontologique ou éthiques est disponible à la Bibliothèque Centre Documentation

- Les différents codes de déontologie (disponibles à la Bibliothèque Centre Documentation).
- Notes des enseignantes
- Portefeuille de lecture

4. Modalités d'évaluation

En première session, l'examen sera constitué

- d'un écrit individuel de 1h (note individuelle : 1/3 des points de la note totale) sur la connaissance du secret professionnel; les étudiant.e.s ne disposent pas de leurs notes de cours pour l'examen écrit
- et d'un oral en groupe (note collective : 2/3 des points) : les étudiant.e.s analysent une situation (1h30) et présentent (30') leur production aux enseignantes; les étudiant.e.s disposent de leurs notes de cours et leurs documentations pour l'examen oral.

En seconde session, mêmes consignes. Mais les étudiant.e.s peuvent présenter l'examen seul.e ou à plusieurs.

Bachelier : assistant social

HELHa Louvain-la-Neuve Rue de l'Hocaille 10 1348 LOUVAIN-LA-NEUVE

Tél : +32 (0) 10 48 29 63

Fax :

Mail : social.lhn.bac@helha.be

1. Identification de la partie P2 : Pratiques artistiques et travail social

Volume horaire	15 h
Coordonnées du titulaire et des intervenants	Maurizio CERCHIARI (maurizio.cerchiari@helha.be) René BEAULIEU (rene.beaulieu@helha.be) Marc CHAMBEAU (marc.chambeau@helha.be) Bernadette HEINRICH (bernadette.heinrich@helha.be) Mireille RADERMECKER (mireille.radermecker@helha.be) Anne RAKOVSKY (anne.rakovsky@helha.be)

2. Présentation

Introduction

Le cours est conçu de façon à :

- Permettre à chacun·e d'entrer en contact avec sa propre créativité, de la mettre en valeur, d'en découvrir l'importance pour soi et pour les autres en expérimentant une pratique artistique.
- Mettre les étudiant·e·s en situation d'explorer l'articulation possible entre les pratiques artistiques et le travail social.
- Face à la multiplication des pratiques artistiques dans le champ du travail social, amener les étudiant·e·s à questionner les enjeux de cette articulation et à se positionner professionnellement à leur égard.

Les objectifs du cours sont :

- Percevoir les conditions d'émergence de la créativité personnelle, institutionnelle et sociétale
- Découvrir l'importance de la créativité dans le travail social
- Explorer l'articulation entre pratiques artistiques et travail social pour en identifier et en questionner les enjeux : occupationnel/découverte de ses potentialités, intégration/émancipation, résultat/processus, travail artistique/travail social...
- Se positionner professionnellement en regard de ces enjeux.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

A l'issue du cours, l'étudiant·e sera capable de :

- Identifier des **liens** qui existent entre pratiques artistiques et travail social
- Identifier des **enjeux** qui sous-tendent cette articulation
- Avoir un discours qui témoigne d'un **positionnement professionnel** par rapport à ces liens et enjeux.
- Construire un discours argumenté et un positionnement professionnel sur l'**importance de la créativité** en travail social,
- Pouvoir mettre des mots sur les effets, les apports, les freins rencontrés dans l'expérience tant au niveau personnel qu'au niveau du groupe et les comprendre
- Identifier les conditions à mettre en place pour engager un travail artistique dans un contexte de travail social
- Cerner la place spécifique de l'artiste et du travailleur social dans la perspective d'une collaboration.

3. Description

Contenu

- Expérimentation d'une pratique artistique
- Exploration de l'articulation pratiques artistiques/travail social
- Identification des enjeux qui sous-tendent cette articulation

Démarches d'apprentissage

Les étudiant·e·s sont réparti·e·s par groupes. Chaque groupe a un·e enseignant·e titulaire de référence.

Le cours prend la forme d'un module de 1 **jour et 2 demi-jours consécutifs**.

Il se découpe comme suit :

1. **Expérimentation d'une pratique artistique** - durée : 1 jour et demi (9 heures). Chaque groupe d'étudiant·e·s expérimente une pratique artistique avec un·e artiste. C'est l'occasion pour chacun·e d'entrer en contact avec sa propre créativité, de la mettre en valeur, d'en découvrir l'importance pour soi et pour les autres.
2. **Exploration de l'articulation pratiques artistiques/travail social et Identification des enjeux qui sous-tendent cette articulation et construction d'un positionnement professionnel** - durée : 1 demi-jour (3 heures). En faisant un retour sur l'expérimentation, les étudiant·e·s explorent l'articulation possible entre les pratiques artistiques et le travail social.

Dispositifs d'aide à la réussite

L'expérimentation sera mise en œuvre par un·e artiste professionnel·le ; un·e enseignant·e sera présent·e dans chaque groupe. Une attention sera portée aux dynamiques individuelles et collectives en jeu dans le processus.

L'expérimentation et le travail réflexif se réaliseront dans des groupes relativement restreints (25 étudiant·e·s) ce qui permettra, d'une part, à l'enseignant·e d'être disponible aux questions et aux demandes des étudiant·e·s et, d'autre part, à l'artiste de prendre en compte les singularités qui s'exprimeront.

Ouvrages de référence et supports

Culture et démocratie et HELHa Cardijn. (2013). Festif'art culture et travail social/ réenchanter le social (dossier). *Travailler le social*, (45-46), 6-137.

Les étudiant·e·s seront invité·e·s à se procurer ce document au Centre de Documentation ou sur le site de Culture et Démocratie: www.cultureetdemocratie.be

Les étudiant·e·s seront invité·e·s à prendre en compte les ressources décrites dans le document remis à tous le premier jour du cours.

4. Modalités d'évaluation

Première session :

L'évaluation prendra en compte la présence de l'étudiant·e et la réalisation d'un travail écrit individuel :

- La présence est obligatoire à l'ensemble du module (50% des points).
- Un travail écrit individuel de 3 pages minimum est à réaliser sur base de l'expérience vécue (50% des points)

Pour toute absence de 1 ou 2 demi-journées :

- Avec motif légitime (justifiée par un certificat médical ou justificatif) : l'absence à la demi-journée ainsi justifiée n'aura pas d'impact sur la note de présence et le travail de 3 pages minimum sur base de l'expérience vécue représentera 50% des points de l'activité.
- Sans motif légitime : l'absence à la demi-journée, sans motif légitime, entraînera la perte d'un cinquième de la note de présence et le travail de 3 pages représentera 50% des points de l'activité.

Pour toute absence de 3 demi-journées ou plus :

Le travail écrit individuel à réaliser comportera 10 pages minimum et reposera non pas sur l'expérience mais sur des ouvrages et textes de référence.

- Avec motif légitime : le travail de 10 pages représentera 100% des points de l'activité.
- Sans motif légitime : l'absence entraînera une mention PP "Pas Présenté" pour l'ensemble des points de l'activité d'apprentissage.

Le non dépôt du travail écrit fera l'objet d'une mention PP « Pas Présenté » pour l'ensemble des points de l'activité d'apprentissage.

Le travail écrit individuel de 3 pages minimum (police Times New Roman 12, interligne 1,5) comprendra deux parties :

1. Dans une première partie (une page minimum) l'étudiant·e expliquera les trois aspects de la démarche vécue (expérimentation, exploration et identification des enjeux) à travers la description d'un ou plusieurs moments clés.
2. Dans une deuxième partie (deux pages minimum), l'étudiant·e construira un positionnement professionnel en

analysant son expérience personnelle vécue pendant ce cours et dira en quoi cette expérience a influencé sa conception du travail social.

L'étudiant-e pourra alimenter la réflexion par la lecture de l'ouvrage de référence en donnant la priorité aux trois articles suivants :

- Fischer, C., Varelziz, P., Florence, J. (2013). L'art dans les milieux de soins : perspective thérapeutique, sociale ou citoyenne ?. Travailler le social, (45-46), 13-25.
- Pittet, Ch. (2013). La pratique artistique : soutien à la normalisation ou à l'expression critique ?. Travailler le social, (45-46), 68-88.
- Hurstel, J. (2013). Culture(s) et espace public : participer pour peser sur le devenir de la cité. Travailler le social, (45-46), 89-91.

L'étudiant-e pourra remplacer le travail écrit individuel de 3 pages par la réalisation d'une « œuvre » (texte, objet, dessin, peinture, vidéo, chanson, musique.....) qui représente une proposition en lien avec l'expérience vécue. Cette « œuvre » sera accompagnée d'une page d'explications en faisant des liens avec la thématique du cours.

Le travail écrit individuel de 10 pages minimum (police Times New Roman 12, interligne 1,5), sur base des articles cités ci-dessous, se fera de la manière suivante :

1. L'étudiant-e réalisera une synthèse de 5 pages en citant et référençant toutes les sources.
2. Après réflexion à propos des textes proposés et des éventuelles expériences personnelles, l'étudiant-e répondra aux deux questions suivantes en 5 pages :
 - a) Quelles critiques, positives et négatives, émettre concernant l'articulation entre les pratiques artistiques et le travail social ?
 - b) En quoi cela influence-t-il la conception de l'étudiant-e au sujet du travail social ?

Articles supports du travail de 10 pages :

Dans l'ouvrage de référence du cours :

- Fischer, C., Varelziz, P., Florence, J. (2013). L'art dans les milieux de soins : perspective thérapeutique, sociale ou citoyenne ?. Travailler le social, (45-46), 13-25.
- Pittet, Ch. (2013). La pratique artistique : soutien à la normalisation ou à l'expression critique ?. Travailler le social, (45-46), 68-88.
- Hurstel, J. (2013). Culture(s) et espace public : participer pour peser sur le devenir de la cité. Travailler le social, (45-46), 89-91.
- De Munck, J. (2013). Limites de la rationalité instrumentale et pratiques artistiques en intervention sociale. Travailler le social, (45-46), 92-99.
- Creux, G. (2013). Art et travail social : voie pour un réenchantement professionnel. Travailler le social, (45-46), 100-117.

+ Deux articles (à choisir) :

- Puissant, H. (2003). Pourquoi et comment le travailleur social intègre-t-il de plus en plus la création culturelle dans sa pratique ? Pensée plurielle, (5), 115-124.
- De Reymaeker, B. (2011). Affilier, rendre, émanciper. Ce que l'art peut faire au social. L'observatoire, (70), 5-10.
- Beaulieu, S., Jacquemin, E. (2015). Une intuition d'une nécessaire articulation entre action sociétale et action culturelle. Antre'toise, (116). Consulté à l'adresse <http://fr.calameo.com/read/0015457116e5a99deb51e>
- Pirenne, M. (2014). Une exposition urbaine dans le cadre de la BIB. Antre'toise, (111). Consulté à l'adresse <http://fr.calameo.com/read/00154571134f5d9281f91>
- Lievens, C. (2015). Mettez-vous la tête en bas... l'atelier de danse comme chemin d'accès au politique. Articulation, (61). Consulté à l'adresse http://www.cesep.be/PDF/ARTICULATIONS/ARTICULATIONS_61.pdf
- Huytebroeck, E. (2012). Préface. In 13 pratiques culturelles, trajectoires identitaires et constructions identitaires (p. 3-7). Bruxelles, Couleur livres.
- Chambeau, M. (2005). Les Maisons de Jeunes, la violence, la citoyenneté et la culture. In Jeunes, maisons de jeunes, violences : quelle est la question ? (p. 191 à 193). Bruxelles : FMJ.

Pour la 2e session :

Toute note d'échec en 1ère session (quelqu'en soit le motif) fera en 2e session l'objet d'un travail écrit de 10 pages (voir consignes transmises) portant sur des ouvrages et textes de référence et représentera 100% des points de l'activité d'apprentissage.